

Perspectives chinoises

75 | janvier - février 2003 Varia

Toujours plus bas!

Les effets de la mondialisation sur les conditions de travail en Chine

Anita Chan



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/10

ISSN: 1996-4609

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 1 février 2003

ISSN: 1021-9013

Référence électronique

Anita Chan, « Toujours plus bas! », Perspectives chinoises [En ligne], 75 | janvier - février 2003, mis en ligne le 18 juillet 2006, consulté le 30 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/ perspectiveschinoises/10

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Tous droits réservés

Toujours plus bas!

Les effets de la mondialisation sur les conditions de travail en Chine

Anita Chan

NOTE DE L'ÉDITEUR

Traduit de l'anglais par Stéphanie Petit-Tung

- En novembre 2001, le gouvernement chinois a célébré son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour Pékin, l'intégration à l'économie internationale était grosse de promesses quant à la poursuite d'un développement sur la voie de la prospérité. Cette intégration n'était pas dénuée d'aléas, puisque certains secteurs de l'industrie et l'agriculture, et par conséquent l'emploi, seraient sérieusement affectés. Mais de manière générale, c'était une certitude, la Chine y gagnerait. L'emploi est un des soucis majeurs du gouvernement chinois et l'argument force de Pékin était qu'avec l'entrée dans l'OMC, les investissements étrangers se multiplieraient et créeraient ainsi de nouveaux emplois dans les industries à forte intensité de main d'œuvre. Selon une des estimations, c'étaient quelque 2,8 millions d'emplois dans le textile et 2,6 millions dans la confection qui devaient être créés avec la levée définitive des quotas¹.
- Donnant raisons aux prévisions, les investissements étrangers en Chine se sont accrus en 2002, aux dépens de ceux dans les pays voisins d'Asie du sud-est et des « tigres » asiatiques (Hong Kong, Taiwan, Corée et Japon). C'est ainsi que Hong Kong et Taiwan, qui ont alimenté les industries exportatrices chinoises depuis plus de dix ans, voient aujourd'hui des pans entiers de leurs industries être complètement « vidées de l'intérieur »². William Greider décrit ce phénomène en terme « d'aspiration » des emplois. « La mondialisation », écrit-il, « entre dans une nouvelle étape déterminante, dans laquelle les dangers de la concurrence s'intensifient pour les pays en voie de développement où les salaires sont faibles. [...] Dans cette « course vers le bas », c'est la Chine qui définit le niveau d'étiage »³.

- Autrement dit, même si les industries employant une main d'œuvre bon marché embauchent plus, les salaires eux n'augmentent pas, pour nombre d'entre eux auraient plutôt tendance à baisser. Quels sont les facteurs qui permettent à la Chine de se positionner en tête de cette « course vers le bas » dans la fixation des conditions de travail⁴? Pour mieux les comprendre, examinons tout d'abord les données chiffrées qui montrent que même lorsqu'on les compare à ceux d'autres pays en voie de développement tournés vers les exportations, les salaires rapportés au coût de la vie sont, en Chine, extrêmement faibles.
- 4 On croit souvent que la ligne de démarcation dans la concurrence mondiale se joue entre les pays développés et les pays dits moins développés. Il me semble qu'au contraire la concurrence, et plus particulièrement celle qui s'exerce entre les industries à forte intensité de main d'œuvre est avant tout un phénomène concernant les pays en voie de développement. Le tableau 1 examine les salaires minimums en vigueur dans différents pays en 1999.
- On constate une grande différence entre le salaire minimum aux Etats-Unis et dans les pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique centrale. Aux Etats-Unis, le salaire minimum est au moins 20 fois supérieur. A l'ère de la mondialisation de la production, et en raison de l'existence d'une main d'œuvre étrangère bon marché, il semble évident que les industries à forte intensité de main d'œuvre sont vouées à disparaître aux Etats-Unis et dans la plupart des pays où les salaires sont élevés. Quelques rares produits de ces industries y sont encore fabriqués de manière marginale, soit par des immigrés en situation irrégulière⁵, soit par des travailleurs à la maison⁶ qui sont « exploités » et touchent des salaires bien inférieurs au salaire minimum.
- Ainsi, la concurrence entre les industries à forte intensité de main d'œuvre se joue aujourd'hui entre les pays du tiers-monde. Les salaires minimums légaux dans les pays en développement, ainsi que le montre le tableau 1, se situent autour de 30 à 50 dollars américains par mois, ce qui équivaut à 240 à 400 yuan par mois. Le salaire minimum à Shenzhen, la ville de Chine où le salaire minimum est pourtant le plus élevé, est de seulement 42 dollars. Le gouvernement chinois a fixé les salaires minimums à un niveau très bas, si bien que les salaires en Chine restent aujourd'hui encore compétitifs avec ceux du Cambodge et du Vietnam, deux pays où le coût de la vie est pourtant inférieur. Au Mexique, au Salvador et au Nicaragua, les niveaux de salaires sont légèrement plus élevés qu'en Asie. Cependant, cette position de « faiblesse concurrentielle » est compensée par la proximité du marché américain.
- Au début des années 1990, la Chine a instauré un salaire minimum dans l'intention louable de protéger les travailleurs des industries destinées à l'export. Mais rapidement, l'essence même du salaire minimum a été détournée : il ne correspond plus aujourd'hui qu'au salaire que les employeurs déclarent officiellement verser à leurs employés. Il est très rare que les employeurs versent aux travailleurs à la chaîne des salaires supérieurs au salaire minimum légal. La majorité des employés des industries exportatrices sont originaires des zones rurales, ainsi que le montre le tableau 2, et leur niveau de vie est inférieur à celui de la population urbaine.
- Le tableau 2 permet de remarquer que la fixation d'un salaire minimum est extrêmement « déconcentrée » en Chine. Dans la plupart des pays occidentaux, il n'y a qu'un seul salaire minimum pour tout le pays. En Chine, il en existe des centaines. Chaque ville, chaque district d'une ville même, peut fixer « son » salaire minimum selon une base de

calcul fournie par le gouvernement. Le calcul⁷, révisé annuellement, tient compte du coût de la vie, des salaires moyens en vigueur, du taux d'inflation, etc. Certes, ce tableau montre également que les salaires minimums ont augmenté chaque année. Mais si l'on compare leur croissance avec l'index annuel des prix pour chacune des villes, on voit clairement que les augmentations n'ont fait que suivre l'inflation. Autrement dit, bien que l'économie chinoise traverse actuellement une phase d'expansion rapide, le salaire minimum exprimé en termes réels est resté stable tout au long des années 1990.

900
700
600
500
400
300
200
100
Considedje belavete Mateur Chire Saltedir Nharppe Rediench Marker Reinen Rein-Ohl

Graphique 1 : Salaire minimum dans les secteurs du textile, de la confection et de la fabrication de chaussures dans divers pays en 1999 (en US\$)

Source: Chiffres de référence fournis par le U.S. Department of Labor, Bureau of International labor Affairs, *Wages, Benefits, Poverty Line, and Meeting Workers' Needs in the Apparel and Footwear Industries in Selected Countries,* Washington DC., Department of Labor, 2000, p. I-51

- La lecture du tableau 2 montre que c'est dans les villes de la province du Guangdong et dans les grandes villes côtières que le coût de la vie est le plus élevé. Par conséquent, c'est également là que les salaires minimums légaux sont les plus hauts. Partout ailleurs en Chine, des salaires minimums plus faibles constituent une menace potentielle pour les régions côtières. Le tableau 2 illustre les conséquences de cette menace.
- D'après la loi, le salaire minimum établi dans chaque localité ne doit pas se contenter de suivre la courbe de l'inflation. Selon les normes internationales sur lesquelles le gouvernement chinois s'appuie pour ses calculs, le salaire minimum doit atteindre 40 à 60% du salaire moyen en vigueur⁸. Notre tableau se base sur un niveau de 40% et permet de vérifier si les salaires minimums officiels dans plusieurs localités ont atteint le niveau requis par la loi. Il apparaît que les critères officiels n'ont été remplis que pour l'année 1993. Depuis lors et dans la plupart des localités, le salaire minimum légal n'a même pas réussi à représenter 40% des salaires moyens, en violation flagrante des directives nationales. A de rares exceptions près (zones grisées), la tendance générale est à la stagnation ou à la baisse lorsqu'on compare les salaires minimums avec les revenus des résidents des zones urbaines. A Pékin, par exemple, le salaire minimum légal exprimé en pourcentage du salaire moyen est passé de 36,7% en 1994 à 27% en 1999. A Shenzhen, ce chiffre a chuté encore plus fortement, passant de 40% en 1993 à 24% en 1999. On peut

donc affirmer que l'écart entre les revenus de la population urbaine et ceux des travailleurs migrants n'a cessé de se creuser tout au long des années 1990.

La conclusion essentielle du tableau 2 est que, si l'on considère les salaires chinois dans leur ensemble, les salaires dans les industries destinées à l'export n'ont pas augmenté depuis l'intégration de la Chine à l'économie mondiale. A Canton et à Shenzhen, les deux villes où les salaires sont les plus élevés dans le pays et où la présence des investisseurs étrangers a été autorisée plus tôt qu'ailleurs, le salaire minimum exprimé en pourcentage du salaire moyen est le plus bas (moins de 30%). La ville la moins favorisée en ce domaine est Shenzhen, la fameuse Zone économique spéciale (ZES) modèle. Depuis 1997, les pourcentages dans ces deux villes ont été les plus bas parmi les neuf villes étudiées, atteignant un minimum de 23,8% en 1999. Parallèlement, à Chongqing, ville située à l'intérieur du pays et qui est l'une des moins intégrée à l'économie mondiale, le salaire minimum légal a atteint les 40% du salaire moyen en 1999. Ces chiffres reflètent une tendance inquiétante : plus une région devient riche, plus elle aura tendance à ne pas respecter les lois nationales sur le travail dans l'espoir de préserver son attrait aux yeux des investisseurs étrangers. De plus, une telle région cherchera par tous les moyens à conserver un niveau de salaires faible afin de maintenir sa compétitivité avec les autres localités de Chine. Selon cette logique, les retombées positives de la mondialisation ne sont pas prêtes de parvenir jusqu'à ceux qui y participent à la sueur de leur front.

En outre, le tableau omet d'indiquer un état de fait plus funeste encore pour les travailleurs chinois : malgré l'obligation pour les autorités locales de réajuster chaque année les salaires à la hausse en fonction de l'évolution des salaires moyens urbains et de l'inflation, dans la réalité, les salaires des travailleurs migrants restent plus faibles que ce que prévoit la loi. Tout d'abord, le salaire minimum mensuel ne prend pas en compte les heures supplémentaires illégales. Selon l'étude que j'ai menée dans le secteur de la chaussure, un ouvrier travaille en moyenne 11 heures par jour et bénéficie rarement de jours de congés. On arrive approximativement à un total de 80 heures hebdomadaires. Les statistiques officielles omettent également de prendre en compte les arriérés de salaires non-versés dus par les employeurs. Ainsi, en 2001, sur les 51 000 plaintes déposées auprès des autorités de Shenzhen, 43% concernaient des cas de salaires non versés¹º. Un article d'un journal chinois a noté que ces impayés étaient devenus « pratique courante » à Canton¹¹ et un autre article qualifie cette pratique de « maladie incurable »¹². Si l'on prend en considération les heures supplémentaires illégales et les salaires non-payés, une grande partie des travailleurs gagne moins que le salaire minimum légal.

En bref, les travailleurs à la chaîne des industries exportatrices, le plus souvent originaires des campagnes, n'ont pas encore bénéficié des répercussions concrètes du développement économique de la Chine. Au contraire, leur situation s'est dégradée depuis la crise financière asiatique de 1997-98. La récession a ravivé la concurrence avec la main d'œuvre d'Asie du sud-est qui était devenue meilleur marché suite aux dévaluations monétaires. Une des raisons pour lesquelles la Chine reste attractive pour les investisseurs étrangers par rapport à ses voisins asiatiques est que les autorités chinoises ont maintenu un faible niveau de salaire en fermant volontairement les yeux sur les violations des règles et des lois chinoises sur le travail.

14 La concurrence qu'exercent entre elles les différentes régions de Chine accentue le problème des bas salaires. Et lorsque le gouvernement central intervient, c'est pour favoriser plus encore la tendance à la baisse. En dépit de salaires déjà très faibles dans la province du Guangdong, le gouvernement central, craignant que la province ne soit encore « trop chère » sur le marché international, a commencé à encourager les entreprises étrangères à investir plus à l'intérieur des terres, dans des zones où les salaires sont plus bas. L'année dernière, une fabricante de jouets australienne m'a confié avec enthousiasme que ses produits sont désormais manufacturés dans des usines situées plus au nord et loin des grandes villes. La qualité dit-elle, est identique, et les prix bien meilleur marché.

15 La bataille pour maintenir au plus bas les salaires à l'intérieur des frontières chinoises prend également un tour plus international. Depuis les années 1990, la Chine et le Mexique se disputent âprement le marché américain de la confection¹³. A la suite de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), un grand nombre d'usines textiles ont ouvert au Mexique. Aujourd'hui le Mexique et la Chine sont au coude à coude, chaque pays fournissant environ 15% des importations totales du prêt-à-porter américain. Dans cette rivalité, le Mexique dispose de deux avantages majeurs : il jouit d'une frontière commune avec les Etats-Unis (et peut par conséquent répondre aux commandes plus rapidement) et il n'est entravé par quasiment aucune limite ou quotas grâce à l'ALENA. Par conséquent, les sous-traitants asiatiques (particulièrement les sud-coréens et les taiwanais) pour les marques vestimentaires occidentales ont accru leur présence au Mexique dans les années 1990, allant même jusqu'à déplacer leurs usines d'Asie vers le Mexique. Tout le long de la frontière mexicaine, les usines d'assemblage (maquiladoras) ont proliféré. Elles emploient aujourd'hui environ un million d'ouvriers. Ce chiffre reste largement inférieur aux 12 millions d'ouvriers de la province du Guangdong, mais il représente une augmentation de 150% pour le Mexique depuis 199014.

Au Mexique comme en Chine, l'augmentation du nombre de travailleurs migrants ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des salaires. Mais le salaire minimum légal mexicain est environ le double de celui en vigueur à Shenzhen, créant une pression à la baisse sur l'évolution des salaires au Mexique. Ainsi, les salaires du secteur manufacturier y ont enregistré une diminution de 20% pendant les années 1990. Le Bureau international du travail estime que les ouvriers des usines de confection (secteur où la concurrence chinoise est la plus aiguë) ont perdu 28% de leur pouvoir d'achat entre 1994 et 1999.

Néanmoins, cette baisse significative n'a pas réussi à enrayer la chute des emplois et les maquiladoras perdent du terrain de jour en jour. Au fur et à mesure que les barrières douanières disparaissent pour les échanges commerciaux chinois, les sous-traitants taiwanais et sud coréens délocalisent leurs usines en Asie, et plus particulièrement en Chine. Les maquiladoras étaient passées de 120 à 3 700 en trente ans (de 1970 à 2000). Il en reste aujourd'hui environ 3 200¹⁵. Les entreprises mexicaines subissent donc une pression de plus en plus forte qui les contraint à s'aligner sur les longues heures et les salaires de misère chinois. Cette situation explique pourquoi le Mexique a été le dernier pays à signer un accord commercial avec la Chine, tentant de retarder le plus possible son entrée à l'OMC. Le Mexique n'ignorait pas qu'une fois les barrières douanières abaissées pour les exportations chinoises, il risquait de perdre son avantage. Cependant, la pression internationale a été trop forte pour que le Mexique puisse résister bien longtemps.

18 Certains facteurs spécifiques à la Chine concourent à y maintenir les salaires à un si faible niveau. Tout d'abord il existe en Chine une réserve quasi inépuisable de main d'œuvre bon marché d'origine rurale. Ensuite, les réformes économiques, la décentralisation et la déréglementation des lois sur le travail ont permis aux gouvernements locaux de fermer les yeux sur l'exploitation des travailleurs. En outre, il n'existe pas pour l'heure de mouvement syndical autonome qui pourrait se battre pour une réévaluation des salaires.

Le gouvernement est d'ailleurs fermement décidé à tout mettre en œuvre pour empêcher l'émergence potentielle d'un tel mouvement.

Enfin, le système des permis de résidence (hukou) permet la surveillance étroite des mouvements de population des campagnes vers les villes. Il s'agit d'un système à peu près identique à celui en vigueur autrefois dans l'apartheid d'Afrique du sud. Bien entendu, les idéologies à l'origine des deux systèmes sont fondamentalement différentes. En Afrique du sud, le système des permis de résidence provenait d'une histoire marquée par le racisme, le colonialisme et un mode de développement capitaliste particulier. Ces éléments ont favorisé le contrôle des mouvements de la population africaine et facilité l'établissement d'un climat de sécurité politique, conditions essentielles pour canaliser la main d'œuvre noire. Le système, sous-tendu par une idéologie prônant la supériorité de la race blanche, s'inscrivait dans le projet de création, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, d'un Etat dirigé par l'élite blanche.

Le système du *hukou*, instauré après la victoire communiste de 1949 trouve ses sources dans une histoire totalement différente. A l'époque de l'économie planifiée des années 1950, la population urbaine avait l'obligation de se faire immatriculer afin de pouvoir recevoir des tickets de rationnement. Les coupons de rationnement ne pouvant être échangés que dans leur localité d'émission, la mobilité de toute la population (et non seulement celle des paysans), s'était trouvée naturellement restreinte¹⁶. Pour pouvoir changer de lieu de résidence, il fallait d'abord déposer une demande de certificat temporaire spécial. C'est ce système de permis de résidence, encore en vigueur aujourd'hui, qui limite la mobilité géographique des travailleurs migrants. De la même façon qu'en Afrique du sud autrefois, ces contraintes contribuent à faire baisser les salaires et à précariser les conditions de travail. En Chine, le *hukou* perdure « par défaut »: il existait avant d'avoir l'usage qu'on en fait aujourd'hui. Ce système n'a été conservé que parce qu'il s'avérait efficace dans un nouveau contexte économique.

Graphique 2 : Evolution du salaire minimum en proportion du salaire moyen dans différentes villes de Chine entre 1993 et 2000

	Salaire minimum (I)	1993 Salair moyen		Salaire minimum (I)	Salaire moyen (6	o) I/O
Pékin	nd			200/ 210	545	36,70%/ 38,53%
Tianjin	nd	340		nd	447	
Shanghai	210	470,8	44,60%	220	616,8	35,67%
Canton	250	533,3	46,88%	250	735,9	33,97%
Shenzhen	260	694,6	40,31%	265	901,3	31,62%
Chongqing	nd	262,1		nd	355,2	
	1995			1996		
	Salaire Salaire I/O minimum (I) moyen (O)			Salaire Salaire I/O minimum (I) moyen (O)		
Pékin	210/ 240	678,7	30,94%/ 35,36%	210/270	798,3	26,31%
Tianjin	210	541,8	38,76%	270	636,9	42,394
Shanghai	220/ 270	773,3	28,49%/ 34,91%	220/500	888,6	24,76%; 33,76%
Canton	320	883,7	36,21%	380	1 022	37,204
Shenzhen	380	1 070	35,52%	398	1 242	32,054
Chongqing	nd	404,2		180	417,5	43,119
	1997			1998		
	Salaire Salaire I/O minimum (1) moyen (0)		Salaire Salaire I/O			
Pékin	290	918,3	31,58%	nd	1 024	
Tienjin	290	686,5	42,24%	nd	824,6	
Shanghai	315	952,1	33,08%	325	1 005	32,34%
Canton	380	1 143	33,26%	380	1 255	30,279
Shenzhen	420	1 408	29,83%	430	1 575	27,319
Chongqing	210	458,5	45,80%	nd	430,8	
	1999			2000		
	Salaire minimum (I)	Salair moyen		Salaire minimum (I)	Salaire moyen (6) 1/0
Pékin	310	1 148	27,00%	412	1 362,5	30,244
Tienjin	290	920,5	31,50%	350	1 040	33,65%
Shanghai	nd	1 179		445	1 544,3	28,829
Canton	380	1 434	26,49%	450	1 590,9	28,299
Shenzhen	430	1 804	23,84%	547	nd	
Chongqing	210	525	40,00%	290	581,7	49,86%

Sources: divers annuaires statistiques provinciaux et coupures de presse

La Chine passe actuellement du socialisme au capitalisme et les permis de résidence temporaire font office de vanne de contrôle pour les migrations campagnes-villes. Le hukou permet de réguler les déplacements des travailleurs au gré des besoins : on les fait venir lorsqu'on a besoin d'eux et on les renvoie vers les campagnes lorsqu'ils sont en surnombre ou qu'on ne peut plus les accueillir. Quand un travailleur est victime d'un accident du travail ou quand il est trop «vieux» (en général vers la trentaine, étant donné le rythme épuisant des cadences), le hukou permet de le renvoyer vers sa campagne : en effet, un travailleur migrant n'a pas le droit de rester en zone urbaine s'il ne peut justifier d'un emploi. On comprend aisément que de telles règles de flexibilité de l'emploi seraient bien difficile à faire accepter à la population urbaine.

Lorsque de nombreux ouvriers des usines d'Etat ont perdu leur emploi dans les années 1990, certains gouvernements urbains ont érigé des règles strictes pour limiter l'accès des travailleurs migrants aux emplois. C'est ainsi que plusieurs catégories de postes, notamment dans les services, ont été réservées aux résidents locaux. En 1993, 40 000 travailleurs migrants ont été renvoyés vers les campagnes. En 1996, ce chiffre est monté à 100 000, à la suite de mesures encore plus rigoureuses 17. Il existe néanmoins des variantes régionales dans l'application du système des permis de résidence. La police et le gouvernement local auront tendance à être beaucoup moins rigides dans les zones où la demande pour la main d'œuvre d'origine rurale est forte, comme à Chengdu au Sichuan ou à Fuzhou dans le Fujian 18.

De plus, il peut devenir très lucratif pour un gouvernement local de laisser venir les travailleurs migrants en nombre. Leur présence attire des entreprises à la recherche de

main d'œuvre bon marché. Ces entreprises devront s'acquitter d'impôts locaux. Et, toujours selon le système du hukou, les résidents temporaires d'une localité n'ont pas droit aux aides sociales, telles que les allocations logement ou allocations chômage. Les gouvernements locaux réalisent là d'importantes économies. Enfin, les travailleurs migrants ne sont pas autorisés à faire venir leur famille sur leur lieu de résidence temporaire, ce qui constitue une autre source d'économie pour les gouvernements urbains.

Mais malgré ce système et la colossale machine bureaucratique mise en place pour surveiller son application, les flux migratoires restent difficiles à contenir. C'est également ce qui s'est passé en Afrique du sud. Il est difficile, voire impossible, de chiffrer avec exactitude le nombre de paysans chinois qui quittent la campagne pour partir à la recherche d'un emploi, mais on cite souvent le chiffre de 50 à 80 millions. Dans la semaine qui suit le nouvel an chinois, les travailleurs migrants retournent en ville (souvent accompagnés de famille et amis) après avoir rendu visite à leur famille et provoquent un chaos indescriptible dans les transports publics. A Canton, par exemple, la plus grande ville de Chine du sud, des millions de travailleurs migrants prennent d'assaut les trains et les bus en l'espace de quelques jours. Au début de l'année 2002, dans l'espoir de réduire ce flux gigantesque, le gouvernement de la province a demandé aux usines de geler provisoirement l'embauche. Malgré cela, 5,2 millions de personnes ont envahi la ville après le nouvel an, soit une augmentation de 250 000 personnes par rapport à l'année précédente¹⁹.

Cette quantité massive d'hommes et de femmes à la recherche d'un emploi non qualifiés tire les salaires et les conditions de travail à la baisse. Ces travailleurs sont aisément exploités par des employeurs qui fixent les salaires au plus bas niveau possible. Les nouveaux arrivants, en particulier, sont souvent prêts à accepter n'importe quel travail, dans l'espoir de recouvrer rapidement tous les frais qu'ils ont engagés (frais de transport et frais de demande de certificats).

Le cas de ce jeune homme bien décidé à quitter sa campagne pour aller travailler en ville, tel qu'il a été rapporté dans un quotidien²⁰, illustre parfaitement notre propos. Un ami de ce jeune homme l'informe des opportunités d'emplois existantes en ville. Avant son départ, il doit remplir quelques formalités: il doit obtenir un permis pour quitter sa région (120 yuan, délai d'obtention six mois), une carte d'identité (80 yuan, délai d'obtention un mois), un certificat de célibat (60 yuan, valable un an) et un certificat prouvant qu'il n'est pas né hors quota du planning familial (45 yuan, valable un an). Avant même son départ, il a déjà dépensé 305 yuan. Rappelons que le salaire minimum mensuel à Shenzhen, en 2000, était de 547 yuan et que notre jeune homme n'aura de toute façon pas grande chance d'être embauché à ce salaire. Tout frais débarqué à Shenzhen et armé de ses papiers en règle, il aspire à devenir un travailleur migrant « légal » et à travailler au plus tôt. A l'usine où il s'adresse, on lui demande un dépôt de 300 yuan en échange d'un poste. Ensuite, il lui faut payer un permis de travail (40 yuan) et un permis de résidence temporaire (300 yuan): à peine arrivé à Shenzhen, il a déjà déboursé 640 yuan, soit l'équivalent de presque deux mois de son premier salaire, sans compter ses frais de transport. Voilà comment la plupart des travailleurs migrants s'endettent dès leur arrivée en zone urbaine.

Selon les statistiques officielles, les 3 ou 4 millions de travailleurs migrants de la ZES de Shenzhen dépensent en moyenne 600 yuan par an en certificats²¹. Ils doivent porter ces documents sur eux en permanence et risquent la prison s'ils se font arrêter sans leurs

papiers²². Mais pour posséder tous ces papiers, il faut justifier d'un emploi. On comprend dès lors que la recherche d'un emploi puisse tourner à l'obsession. Le fait que les ouvriers potentiels soient souvent contraints de verser une avance pour « réserver » un emploi est symptomatique de leur détresse. Cette pratique est d'ailleurs devenue habituelle, même dans les usines étrangères. A première vue, elle semble paradoxale : ce n'est plus l'employeur qui rémunère un travail mais l'ouvrier qui doit avancer une somme pour réserver son emploi. Cette somme contraint ensuite l'employé à rester dans l'usine en question, sinon il court le risque de perdre sa mise de départ. Il se trouve ni plus ni moins dans une situation de travail forcé²³.

Une autre habitude commune à beaucoup d'employeurs peu scrupuleux est de retenir chaque mois une partie du salaire de leurs employés, tout en promettant de verser le solde en fin d'année. Dans ce cas de figure, plus un employé aura travaillé longtemps dans une usine, plus il lui sera difficile de quitter son employeur. L'employé est alors à la merci de son patron et vit dans la crainte de perdre cette portion de son salaire dans l'éventualité où il souhaiterait quitter l'usine parce que les conditions de travail ont dépassé les limites du supportable.

Enfin, la confiscation pure et simple des papiers des employés constitue certainement la pratique la plus « efficace » du point de vue des patrons. Sans ses papiers, un travailleur migrant qui cherche à quitter une usine aux conditions de travail déplorables se verra dans l'incapacité totale de le faire. Par ailleurs, il est d'autant plus facile de surveiller les allées et venues des ouvriers en dehors de leurs heures de travail puisque les dortoirs sont généralement situés dans l'enceinte même de l'usine. La discipline des travailleurs s'exerce alors par un contrôle quasi-total de leur vie. Les taiwanais et sud-coréens qui dirigent des usines en Chine y font parfois régner un ordre qui n'a rien à envier aux casernes des soldats. J'ai visité des usines où les ouvriers vont à la cantine et au dortoir en marchant au pas cadencé et en formations groupées²⁴.

Les travailleurs migrants sont surveillés de près et les intimidations ou les abus physiques ne sont pas rares dans ces usines dirigées d'une main de fer. Les accidents du travail et les problèmes de sécurité sont également chose commune. On relève à Shenzhen un nombre record d'accidents du travail, doigts ou membres sectionnés : il y a eu en 1999 plus de 10 000 accidents²⁵.

C'est la police qui se charge de faire respecter les permis de résidence, selon des méthodes similaires à celles du temps de l'apartheid en Afrique du sud : si un travailleur migrant se fait arrêter sans être en possession de ses papiers, on le jette en prison. L'attitude de la police envers les travailleurs migrants est désormais devenue synonyme de corruption et d'abus de pouvoir. Un travailleur migrant derrière les barreaux doit non seulement payer une amende, mais en plus il risque le passage à tabac²⁶. Les arrestations se font au hasard, dans un « vivier » sans cesse renouvelé. Dans les rues de Canton, il suffit d'avoir une tête de paysan pour se faire arrêter et tabasser. Sur dix jeunes travailleurs migrants que j'ai interrogés récemment à Shenzhen, cinq avaient déjà été ramassés par la police, certains à plusieurs reprises. Neuf d'entre eux connaissaient quelqu'un qui s'était fait arrêter.

Souvent, les travailleurs migrants n'ont pas sur eux les bons papiers pour la bonne raison qu'ils ignorent lesquels ils sont supposés avoir en permanence. D'autres sont trop pauvres pour pouvoir tous les payer. Mais bien souvent, ce sont les employeurs qui leur ont confisqué ou ne leur ont jamais rendu leurs papiers, et cela sans aucun motif valable. En conséquence, il est devenu fréquent que les ouvriers s'empruntent mutuellement leurs

papiers ou s'en procurent de faux, tout comme c'était le cas en Afrique du sud²⁷. Selon une enquête du bureau du travail de la province du Guangdong, 80% des employeurs étrangers reconnaissent ne pas se soucier de l'authenticité des papiers de leurs employés, puisque cela n'a aucune incidence sur la productivité²⁸. Il est évident que la police et les autorités locales tolèrent tacitement une situation où les infractions sont tellement répandues.

Cela n'empêche pas la police de procéder à des arrestations arbitraires : c'est là une source sûre de revenus. Les amendes et les cautions infligées arbitrairement peuvent atteindre des centaines de yuan. Même les comités de quartier, qui n'ont pourtant aucun droit de détention, arrêtent et relâchent les travailleurs migrants contre le paiement d'une caution29. La situation échappe à tout contrôle. Pour faire face à cette situation, le gouvernement central a publié, en janvier 2002, un décret réduisant le prix du permis de résidence temporaire à 5 yuan par an, somme abordable pour beaucoup de travailleurs migrants. Enfin, en mars 2002, le gouvernement de la province du Guangdong a rendu public un règlement selon lequel les arrestations devaient se limiter aux vagabonds et aux mendiants³⁰. Mais au lieu d'appliquer ce règlement et d'abandonner les arrestations arbitraires, la police provinciale a réaffirmé la nécessité d'appliquer de manière rigoureuse le système du permis de résidence et a continué d'arrêter et de maltraiter les travailleurs migrants³¹. Seulement quelques mois après la publication de ce règlement, les gouvernements locaux et la police ont mis en place de nouvelles amendes afin de compenser leurs pertes. Il apparaît évident que les nouvelles directives gouvernementales n'ont pas pour objectif d'éliminer le système du hukou et ceux qui tirent profit des abus ne sont pas prêts d'abandonner cette manne extraordinaire.

On voit que l'apartheid et le système du permis de résidence chinois ont eu des conséquences assez semblables. Ils ont contribué à l'émergence d'une classe de travailleurs vulnérables, qui vivent en état permanent d'insécurité, subissent des discriminations quotidiennes, sont réprimés, travaillent dur et se voient privés de toute dignité humaine.

A la lumière de ces éléments, on comprend comment le système du *hukou* permet de maintenir des salaires plus faibles en Chine qu'au Mexique. Ainsi que nous l'avons évoqué plus haut, les travailleurs des industries destinées aux exportations au Mexique sont, comme en Chine, originaires des campagnes. Ce sont en majorité des femmes. Mais il y a une différence importante avec le cas chinois. La plupart des travailleuses migrantes chinoises ont entre 17 et 27 ans. En raison du système d'enregistrement des familles, elles ne peuvent emmener leur famille quand elles partent pour la ville³². Beaucoup d'usines s'assurent que leurs employées sont célibataires en vérifiant leur carte d'identité (selon les mesures strictes de planning familial, toute femme doit faire enregistrer sa situation de famille). Les travailleuses étant célibataires, les employeurs leur versent un salaire juste suffisant à leurs besoins³³.

Le contexte mexicain est différent. S'il est vrai que la plupart des ouvrières des maquiladoras sont des paysannes, elles viennent souvent à la ville avec famille et enfants. Il est fréquent qu'elles soient les seules de la famille à toucher un salaire régulier. Une partie de leur journée est employée à des tâches « non productives » (selon le point de vue d'un directeur d'usine) telles que transport, cuisine, soin des personnes âgées et des enfants. Même si leurs patrons leur font la vie dure, ils ne peuvent tout de même pas les atteler à la chaîne au-delà d'un certain nombre d'heures quotidiennes. Les ouvrières

chinoises qui vivent à l'usine et n'ont pas de famille à charge peuvent quant à elles fournir un nombre d'heures de travail bien supérieur.

Par ailleurs, il y a au Mexique des pressions légales pour que les salaires soient révisés à la hausse et couvrent au moins les besoins essentiels des familles. Selon le Code du travail mexicain, « le salaire minimum doit couvrir les besoins matériels, sociaux et culturels normaux du chef de famille et doit également permettre l'éducation obligatoire des enfants »³⁴. Cet article se réfère à l'idée d'un salaire vital et fait écho à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Même si le salaire minimum est dans les faits moins élevé que ce que prévoit la loi, le concept d'un salaire permettant à toute une famille de subsister est bien réel.

En Chine, cette notion de « salaire vital » est absente du discours officiel sur les salaires, et aucune loi n'y fait référence. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que les revendications des travailleurs migrants ne portent pas sur le montant de leur salaire, mais sur la question des salaires non-payés. C'est seulement après des mois de non-paiement et quand leur situation est désespérée que les ouvriers commencent à protester. Le gouvernement de la province de Guangdong lance régulièrement des campagnes sur ce thème et exhorte les employeurs à s'acquitter de leur dû (salaires et heures supplémentaires), en général avant le nouvel an chinois³⁵. Mais ces campagnes ponctuelles ne font qu'effleurer le problème et n'apportent pas de solution sur le fond³⁶. C'est un fait établi que les conditions de travail sont meilleures au Mexique qu'en Chine et que les attentes des ouvriers chinois sont bien moindres que celles des travailleurs mexicains.

En Chine, les syndicats sont des émanations de l'Etat-parti. Leur marge de manœuvre pour servir les intérêts des travailleurs est très étroite. Même armés de bonne volonté, les syndicats ont de maigres chances de voir leurs efforts aboutir tant les investissements étrangers sont nombreux et l'industrialisation rapide. La situation était à peu près semblable au Mexique à l'époque où les syndicats étaient contrôlés par le gouvernement. Mais depuis la défaite du Parti révolutionnaire institutionnel, le parti au pouvoir jusqu'aux dernières élections, le mouvement syndical autonome est en plein essor. Les travailleurs mexicains sont de plus en plus soutenus dans leurs revendications par les syndicats nord-américains et par le mouvement « anti-sweatshop » (ateliers où la main d'œuvre est exploitée), et défient en permanence les syndicats « jaunes » traditionnels. Le mouvement anti-sweatshop fédèrent des syndicats, des ONG, des groupes de défense des travailleurs et des droits de l'homme, des étudiants et des groupements religieux. Le mouvement a pris une telle ampleur dans les années 1990 qu'il est devenu une force avec laquelle les grandes entreprises multinationales et les gouvernements doivent compter.

La vague « anti-sweatshop » commence à toucher les côtes d'Asie et de Chine. La notion de « responsabilité sociale des entreprises » est de plus en plus reprise. Les usines dirigées par des taiwanais, des hongkongais et des sud-coréens sont de plus en plus critiquées par les grandes multinationales. Mais ces usines restent minoritaires parmi les milliers d'usines sous-traitantes de Chine. C'est pour cette raison que le rôle de l'Etat reste crucial : il est nettement plus efficace pour l'amélioration des conditions de travail que l'Etat fasse respecter les lois plutôt qu'il se contente de lancer des rappels à l'ordre ponctuels. Or le gouvernement chinois n'a pas encore réagi face à la montée des demandes d'amélioration émanant des pays occidentaux.

Quelques espoirs sont apparus depuis deux ans : le Cambodge, le Vietnam et plus récemment la Thaïlande ont montré leur volonté d'améliorer les conditions de travail,

dans le but de conserver ou d'attirer les investissements étrangers. Le Cambodge a signé un accord bilatéral avec les Etats-Unis par lequel les conditions de travail dans les usines conditionnent le volume des échanges et a accepté que le BIT surveille l'application de l'accord. Le gouvernement vietnamien, pour sa part, encourage officiellement les usines à améliorer les conditions de travail afin d'obtenir le certificat « qualité » d'un organisme américain chargé de vérifier les conditions de travail pour le compte d'entreprises occidentales. Enfin, la Thaïlande est actuellement en négociation avec ce même organisme pour mettre en place des programmes de formation. Ces trois pays font des efforts tangibles pour trouver des nouvelles stratégies de développement industriel. Ils tentent d'attirer les investissements étrangers en améliorant les conditions de travail plutôt qu'en les rabaissant.

On ignore aujourd'hui si Pékin a pris la mesure de la nouvelle stratégie adoptée par ses voisins. Mais on remarque que jusqu'à présent, la Chine n'a montré aucune volonté de s'engager sur de telles voies. Le gouvernement n'a jamais abordé publiquement la question de la responsabilité sociale des entreprises, à l'opposé du gouvernement vietnamien. La province du Guangdong essaie de remédier aux excès les plus flagrants, mais aucun changement fondamental n'a été amorcé. Ainsi que le formule le directeur des droits de l'homme de Reebok Asie:

« Qui respecte les lois sur le travail en Chine aujourd'hui? Personne. Si ces lois étaient respectées, les conditions de travail de millions de travailleurs seraient plus décentes. Mais plus que partout ailleurs où je travaille, ces lois sont bafouées » ³⁷.

Le système du hukou a connu de légers aménagements, mais seulement pour permettre à une minorité riche ou éduquée d'obtenir un permis de résidence urbain. Pour ce qui est du contrôle des ouvriers non-qualifiés qui travaillent en usine ou sur les chantiers, le système n'a été ni modifié ni assoupli et la police semble résister à toute réforme. Il est fort probable que le système du hukou soit maintenu dans les années à venir, permettant ainsi à la Chine de conserver sa position dominante dans les industries destinées aux exportations, au point d'ailleurs que les initiatives novatrices du Vietnam, du Cambodge et de la Thaïlande risquent fort d'être anéanties sous le poids écrasant de la concurrence chinoise.

NOTES

- 1. Gongren Ribao (Worker's Daily), 19 novembre 2001.
- 2. . George Wehrfritz et Malhon Meyer, en collaboration avec Hideko Takayama,
- « Trapped in a Chinese Box », Newsweek, 18 février 2002.
- 3. William Greider, « A New Giant Sucking Sound », The Nation, 31 décembre 2001.
- **4.** « Conditions de travail » est l'expression autrefois utilisée uniquement par les fonctionnaires. On l'entend de plus en plus dans les conversations de tous les jours, dans les discours politiques et dans la presse. Elle englobe les salaires, les horaires, l'état des ateliers de production, les cadences et les accidents du travail.

- **5.** Peter Kwong, Forbidden Workers: Illegal Chinese Immigrants and American Labor, New York, New Press, 1998.
- **6.** Robert J.S. Ross, « Declining Labor Standards in the North American Apparel Industry », Chapter 10 in G. Kohler and E.J. Chaves, Globalization: Critical Perspectives, New York, Nova Science, à paraitre.
- 7. « Wages: After the Labor Law », China News Analysis, nº 1544, 1er octobre 1995.
- **8.** Voir Notice concerning Regulations of Enterprises' Minimum Wages, publié par le ministère chinois du travail le 24 novembre 1993.
- 9. Cette tendance suit l'augmentation du coefficient Gini dans la Chine des années 1990 (de 0,42 en 1996 à 0,458 en 2000), in Zhongguo gaige bao (Chinese reforms news), 11 septembre 2001. On considère qu'un coefficient Gini de 0,4 est élevé.
- **10.** Zhongguo laodong baozhang bao (China's labor and social security daily), 19 février 2002.
- 11. Gongren ribao (Worker's daily), 9 mai 2001.
- 12. Zhongguo laodong baozhang bao, 19 février 2002.
- 13. Les deux paragraphes suivants sont tirés d'un document écrit en collaboration : Robert J.S. Ross et Anita Chan, « From North-North to South-South : The True Face of Global Competition », Foreign Affairs, vol. 81, n° 5, septembre 2002, pp 8-13.
- 14. The Economist, 7 juillet 2001, pp. 27-30.
- 15. Washington Post Foreign Service, 20 juin 2002.
- **16.** Cheng Tiejun et Mark Selden, « The Origins and Social Consequences of China's Hukou System », China Quarterly, no. 139, septembre 1994, pp. 644-668.
- **17.** Jonathan Unger, The Transformation of Rural China, Armonk, M.E. Sharpe, 2002, p. 128.
- 18. Observations relevées sur le terrain dans ces deux villes en septembre et octobre 2002.
- 19. Clara Li, « Migrant Workers out in Cold », South China Morning Post, 26 février 2002.
- 20. Yangcheng Wanbao (Guangzhou evening news), 30 mars 2001.
- 21. Ibidem.
- 22. Pour une étude récente sur les le statut et les conditions de ces migrants, voir le rapport de Human Rights in China, « Institutionalized exclusion: The tenuous legal status of internal migrants in China's major cities », 6 novembre 2002, 154 p., accessible à http://iso.hrichina.org/iso/article.adp?article_id=3441&category_id=30.
- **23.** Anita Chan, « Globalization, China's Free (Read Bonded) Labour Market and the Chinese Trade Union », Asia Pacific Business Review, vol. 6, nº 3 & 4, printemps-été 2000, pp. 260-81.
- **24.** Anita Chan, « Regimented Workers in China's Free Labour Market », China Perspectives, nº 9, janvier-février 1997, pp. 12-16.
- 25. Gongren Ribao, 31 mars 1999.
- **26.** Voir l'étude sur les centres de détention et de rapatriement réalisée par Human Rights in China, « A report on administrative detention under "Custody and Repatriation" », septembre 1999, http://iso.hrichina.org/iso/article.adp? article_id=41&category_id=30, et Nicolas Becquelin, « Enforcing the Rural-Urban Divide. Use of Custody and Repatriation Detention Triples in 10 Years », China Rights Forum, nº 2, 2002, pp. 22-27.
- **27.** Anita Chan, « The Culture of Survival : Lives of Migrant Workers Through the Prism of Private Letters », in Perry Link, Richard Madsen and Paul Pickowicz éds., Popular China : Unofficial Culture in a Globalizing Society, Boulder, Rowman & Littlefield, 2002, pp. 163-188.

- 28. Nanfang ribao (Southern daily, Guangzhou), 29 mars 2002.
- 29. Nanfang gongbao, dagongren (Southern workers' news, migrants), 5 avril 2002.
- **30.** Nanfang ribao, 29 mars 2002.
- 31. Yangcheng wanbao (Guangzhou evening news), 22 avril 2002.
- **32.** Source auteur, 1998.
- **33.** Source auteur, 2002.
- **34.** The Federal Labor Law of Mexico, Chapitre VI, Article 90 (1970), amendé en 1998. Traduction 1996 Glenn McBride, www.mexicanlaws.com.
- **35.** Nanfang ribao, 13 mars 2000 ; Zhonghua Gongshang Shibao (Chinese commercial news), 5 juillet 1994.
- **36.** D'après un entretien à Canton avec le correspondant d'un journal de la province du Guangdong, novembre 2001.
- 37. Associated Press Newswire (Hong Kong), 29 mai 2002.

INDEX

Thèmes: societe